



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BOISSONNOT André, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mr HUVELIN Benjamin, Mme HUVELIN Sylvia, Mme MURZEAU Loren, Mr REVAUD Mickaël, Mme SOULARD Anne, Mme TURPEAU Danick.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BERNARD Christian (qui a donné procuration à Mr BOISSONNOT André), Mr COUTANT Mathieu (qui a donné procuration à Mr REVAUD Mickaël).

Mme BOURASSEAU Natacha a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations.
- 2) Construction d'une salle multi-activités : Attribution des marchés des lots 4a (couverture / étanchéité) et 4b (bardage zinc).
- 3) Aménagement de la rue des Fontaines – Phase 2 : Attribution d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais dans le cadre de travaux d'eaux pluviales.
- 4) Adhésion au Service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.
- 5) Mutualisation des services avec la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : Convention de mutualisation et de solidarité 2014 – 2022 : Avenant de prolongation 2024.
- 6) Convention de réalisation d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie avec le SDIS 79.
- 7) Motion de soutien aux communes d'Amilloux et de Chiché victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers implanté à Amilloux et géré par la société SUEZ RV.
- 8) Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Natacha BOURASSEAU été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Décisions de Mme le Maire prises dans le cadre des délégations.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELEGATION RELATIVE A LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 15 000 € HT :

➤ **Décision n° 2024-026 du 13/05/2024 :**

Entretien accotements routes et chemins de fermes

Ets GABARD (St Amand sur Sèvre – 79700) : 2 232,00 € TTC (1 860,00 € HT)